

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 13/09/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 26/09/2016

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2016

Délibération n° D-2016-306

Subventions aux associations culturelles

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Sébastien PARTHENAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Eric PERSAIS

Excusés :

Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Pôle Vie de la Cité

Subventions aux associations culturelles

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal lors de sa séance du 9 mai 2016 a attribué les subventions suivantes :

- SCOP Les Matapeste : 25 500,00 € ;
- Association Le Festin d'Alexandre : 4 600,00 €.

En considération d'éléments justificatifs versés au dossier 2016 de ces deux structures et en application du dispositif d'aide aux structures professionnelles des arts du spectacle, le montant de leur subvention a fait l'objet d'un nouveau calcul.

En conséquence et au titre de la présente délibération, il vous est proposé d'attribuer les subventions complémentaires ci-dessous :

- SCOP Les Matapeste : 1 070,00 € ;
- Association Le Festin d'Alexandre : 400,00 €.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants n°1 aux conventions 2016 avec la SCOP Les Matapeste et l'Association Le Festin d'Alexandre ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser la somme de 1 070,00 € à la SCOP Les Matapeste et la somme de 400,00 € à l'association Le Festin d'Alexandre.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	8
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE



**AVENANT N°1
A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2016
DE LA SCOP LES MATAPESTE**

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal 19 septembre 2016,

D'une part,

ET

La Société Coopérative de Production (SCOP) Les Matapeste, représentée par Monsieur Hugues ROCHE, en qualité de Gérant, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée la SCOP ou la Compagnie,

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

PREAMBULE

La Ville de Niort a signé en 2016 une convention avec la SCOP Les Matapeste en application du Dispositif d'aide aux structures professionnelles des arts du spectacle agissant dans les domaines de la création, de la diffusion et de la pratique artistique.

Le présent avenant précise les modifications qui sont apportées à certains articles de ladite convention.

ARTICLE 1

L'article 2 « Activités de la SCOP prises en compte » est modifié comme suit :

2.1 – Aide à la Structuration administrative :

- Nombre d'heures prises en compte en plus : 1145h. Ces heures correspondent au travail administratif effectué par le régisseur du Patronage Laïque M. Pascal MARTIN.

ARTICLE 2

L'article 3 « Dispositions financières » est modifié comme suit :

En application du dispositif d'aide, une subvention d'un montant de 1 070 €, correspondant aux heures ci-dessus, est attribuée à la SCOP Les Matapeste en complément de la subvention votée au Conseil municipal du 9 mai 2016.

Le versement de cette subvention sera effectué en une seule fois à l'issue du Conseil municipal du 19 septembre 2016 par virement administratif sur un compte ouvert au nom de la Scop au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

ARTICLE 3

Les dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Pour la Société Coopérative de Production
Les Matapeste
Le Gérant

Pour le Maire de Niort
L'Adjointe déléguée

Hugues ROCHE

Christelle CHASSAGNE



**AVENANT N°1
A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2016
DE L'ASSOCIATION
LE FESTIN D'ALEXANDRE**

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal 19 septembre 2016,

D'une part,

ET

L'Association Le Festin d'Alexandre, représentée par Madame Colette COLIN, Présidente dûment habilitée à cet effet, ci-après dénommée l'Association ou la Compagnie,

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

PREAMBULE

La Ville de Niort a signé en 2016 une convention avec l'Association Le Festin d'Alexandre en application du Dispositif d'aide aux structures professionnelles des arts du spectacle agissant dans les domaines de la création, de la diffusion et de la pratique artistique.

Le présent avenant précise les modifications qui sont apportées à certains articles de ladite convention.

ARTICLE 1

L'article 2 « Activités de l'Association prises en compte » est modifié comme suit :

2.2 – Aide à la Diffusion :

Dans son plan de diffusion hors Niort pour la saison 2015/2016, la Compagnie se situe dans la tranche des « entre 10 et 12 représentations retenues », soit deux dates supplémentaires.

ARTICLE 2

L'article 3 « Dispositions financières » est modifié comme suit :

En application du dispositif d'aide, une subvention d'un montant de 400 € est attribuée à la Compagnie, en complément de la subvention votée au Conseil municipal du 9 mai 2016.

Le versement de cette subvention sera effectué en une seule fois à l'issue du Conseil municipal du 19 septembre 2016 par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'Association au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

ARTICLE 3

Les dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Pour l'Association Le Festin d'Alexandre
La Présidente

Pour le Maire de Niort
L'Adjointe déléguée

Colette COLIN

Christelle CHASSAGNE